



## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 JUIN 2025

DEPARTEMENT  
DU GARD

ARRONDISSEMENT  
DE NIMES

Secrétariat des Assemblées

Date d'affichage :

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre juin à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, sis place Jean Jaurès, à Saint-Gilles.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Monsieur Benjamin GUIDI, Monsieur Frédéric BRUNEL, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Delphine PERRET, Monsieur Alexandre MICHEL, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Cédric VIDAL-BERENGUEL, Madame Lauris PAUL, Monsieur Bruno VIGUE, Madame Marie-Ange GRONDIN, Monsieur Joël PASSEMARD, Madame Brigitte SALAMA, Madame Marie-Hélène DONATO, Madame Marie Joëlle SALEM, Monsieur Alex DUMAGEL, Monsieur André LAMY, Madame Danielle RIGNAC, Monsieur Daniel DAVOINE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

*Madame Géraldine BREUIL donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GARCIA  
Madame Catherine HARTMANN donne pouvoir à Madame Sylvie AJMO-BOOT  
Madame Berta PEREZ donne pouvoir à Monsieur Alain VULTAGGIO  
Monsieur Serge GILLI donne pouvoir à Monsieur Frédéric BRUNEL  
Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA donne pouvoir à Monsieur Alexandre MICHEL  
Madame Julie FERNANDEZ donne pouvoir à Madame Nadia ARCHIMBAUD  
Monsieur Cédric SANTUCCI donne pouvoir à Madame Delphine PERRET*

Absent : Monsieur Nicolas ZUSCHMIDT (excusé), Monsieur Christophe LEFEVRE, Monsieur Paul GABRIEL (excusé).

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Monsieur Christophe CONTASTIN désigné, prend place au Bureau.

\* \* \* \* \*

**Eddy VALADIER** : Bonjour tout le monde. Je vous propose d'engager ce Conseil Municipal du mardi 24 juin.

Nous procédons à l'appel.

Donc, le quorum étant atteint, nous pourrions valablement délibérer.

M. **CONASTIN** est secrétaire, personne ne s'y oppose ?

Comme à l'habitude, si vous êtes concernés par l'une ou l'autre délibération, vous nous le faites savoir pour ne pas prendre part ni au débat ni au vote et sortir de cette salle.

Nous n'avons pas reçu de questions orales. Chacun d'entre vous a reçu la note explicative de synthèse de ce Conseil municipal et la première délibération concerne la concession de service public relative à l'organisation de spectacles tauromachiques pour notre fêria de la pêche et de l'abricot pour cette année et pour 2026. C'est M. **GARCIA**.

### **1. Concession de service public relative à l'organisation de spectacles tauromachiques lors de la fêria de la pêche et de l'abricot pour les années 2025 et 2026 – Autorisation à signer le contrat**

**Jean-Pierre GARCIA** : Les manifestations tauromachiques sont considérées comme des services publics locaux, culturels et touristiques délégués.

À la suite d'une procédure respectueuse, le Conseil municipal a approuvé la relance d'une procédure de concession de service public visant à déléguer l'organisation des spectacles tauromachiques de la Fêria de la pêche et de l'abricot à un opérateur économique pour les années 2025-2026.

À l'issue d'une nouvelle mise en concurrence, trois candidats ont remis simultanément leur offre et leur candidature. La durée de la présente de concession de service public sera contractualisée pour une durée de deux ans, soit pour les Fêria 2025 et 2026.

La Commission de délégation de service public réunie le 27 mai a émis un avis favorable concernant l'offre de **TAUROPASSION** qui a eu le meilleur classement avec une note de 94/100.

Après l'examen du rapport de la Commission précitée et du choix du concessionnaire, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ce choix.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. **GARCIA**. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette unanimité.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2. Marché de nettoyage et de propreté urbaine – Attribution et signature**

**Jean-Pierre GARCIA** : Au 30 juin 2025, le marché actuel relatif aux prestations de nettoyage et de propreté urbaine arrive à échéance. Le marché a été établi sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande pour une durée d'un an renouvelable trois fois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Le marché est conclu pour un montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 600 000 € hors-taxes.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour un marché à procédure formalisée le 21 mars 2025, sur le BOAMP au niveau national et le JOUE au niveau européen, fixant les dates limites de réception des offres au 25 avril 2025.

À l'issue de la date limite de réception des candidatures et des offres, trois offres ont été déposées. Après présentation du rapport d'analyse, la Commission d'appel d'offres a décidé de retenir le classement des offres proposées, d'attribuer cet accord-cadre à la société SILIM ENVIRONNEMENT, attributaire proposé.

**Eddy VALADIER :** Merci, M. GARCIA. Y a-t-il des questions concernant le marché de propreté de la Ville ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette unanimité.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER :** Nous nous retrouverons le 8 juillet.

Un petit scoop : vous savez que chaque année, nous choisissons un ou une artiste pour nous proposer un support d'affiche de notre Féria de la pêche et de l'abricot. Cette année, c'est l'artiste Amélie BÉRAL, une peintre, qui signera notre affiche, une artiste féminine donc attendez-vous à un peu plus de douceur et surtout beaucoup, je crois, de couleurs.

Ce Conseil municipal étant terminé, je vous souhaite une belle et bonne soirée.

La séance du Conseil Municipal est close à 19H00

Eddy VALADIER



Maire de Saint-Gilles

Christophe CONTASTIN

Secrétaire

